

le dauphiné libéré spécial

Ordre des avocats de Grenoble



2018-2019

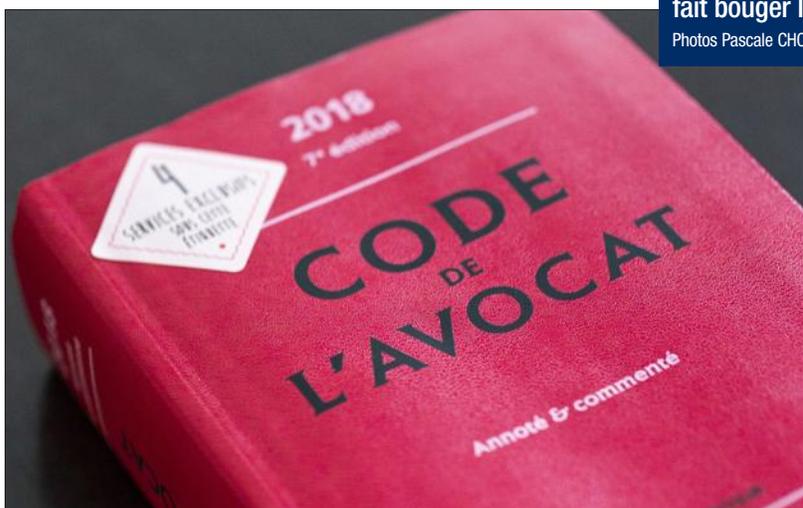
Supplément gratuit du jeudi 19 décembre 2019 / Réalisé en partenariat

Les projets qui ont fait bouger les choses



Le bâtonnier de l'ordre des avocats de Grenoble, M^e David Roguet, s'apprête à passer le relais à M^e Évelyne Tauleigne. L'occasion d'évoquer les profondes mutations que connaît la profession d'avocat ainsi que les projets qui ont fait bouger les choses.

Photos Pascale CHOLETTE



« Un conseil qui assiste et défend »

Il s'apprête à passer le relais : M^e David Roguet, 44 ans, figure parmi les plus jeunes bâtonniers de l'ordre des avocats du barreau de Grenoble. En janvier 2020, c'est M^e Evelyne Tauleigne, élue pour deux ans, qui va lui succéder. En cette fin 2019, le barreau de Grenoble compte 574 avocats et 95 avocats honoraires.

L'avocature est une profession réglementée, et c'est son ordre – à l'instar de celui des médecins – qui est chargé de veiller au respect des règles et de la discipline qui la régissent. Mais pas uniquement. L'ordre des avocats est aussi une institution au service du public. L'avocat est avant tout « un conseil, souligne M^e Roguet, un professionnel du droit qui assiste et défend les justiciables ». Le serment qu'il prête lors d'une cérémonie devant la cour d'appel de son barreau l'oblige à exercer ses fonctions « avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité. Ce sont des mots qui n'ont pas seulement un sens, ils ont surtout une valeur. »

« Et autour de ce serment, cette



Pour M^e Roguet, la notion de responsabilité est centrale pour les avocats. Photo Pascale CHOLETTE

promesse qui nous engage, la notion de responsabilité me semble cardinale, considère M^e Roguet. Nous sommes indépendants, nous ne sommes les obligés de personne, mais le pendant de toute liber-

té, c'est la responsabilité, vis-à-vis de nos clients mais également de nous-même. » Pour Corine Lemarié, secrétaire générale de l'ordre des avocats du barreau de Grenoble, l'avocat demeure « une valeur

refuge » au côté de l'instituteur et de l'assistante sociale. « Ce n'est pas qu'une robe, c'est une femme, un homme, sensible aux difficultés de son époque, profondément attaché à l'humain et qui sait s'adapter aux évolutions de la société. » Pour perpétuer ce souci de la chose publique et favoriser cette proximité, M^e Roguet s'est employé à ancrer l'action des professionnels de son ordre au sein de son territoire. « Cela signifie être plus proche des acteurs économiques, des acteurs associatifs, ou encore des collectivités, en veillant toujours à transcender les clivages politiques ou de pensées, et naturellement des justiciables. »

« Nous avons besoin aussi de montrer que nous ne sommes pas seulement des plaidants. » L'image d'Épinal de l'avocat en robe, au palais, occulte une réalité plus riche. « Aujourd'hui, l'avocat, c'est aussi un conseil d'entreprise, un médiateur, un agent sportif, un mandataire immobilier... », détaille M^e Roguet. Autant d'attributions encore méconnues, mais qui montrent que le procès est loin d'être la seule activité de l'avocat.

INTERVIEW David Roguet, bâtonnier de Grenoble

Quel bilan tirez-vous de ces deux années ?

Au terme de deux années de mandat en tant que Bâtonnier de l'Ordre des avocats, et s'il ne fallait retenir qu'une chose, qu'elle soit de constater que cette fonction commande, pour celui qui l'embrasse, un indispensable engagement de proximité. Renforcer l'ancrage local du Barreau s'est ainsi imposé comme une priorité. Il nous appartenait en effet, avant toute autre chose, d'être présents ici, à Grenoble, pour tisser des liens encore plus forts avec les acteurs du territoire.

Qui sont ces acteurs du territoire ?

Parmi eux d'abord les Magistrats. Par le passé, nos rapports avec ceux qui sont pourtant nos interlocuteurs privilégiés, ont pu manquer d'apaisement. Aujourd'hui, nos deux professions ont su construire un dialogue intelligent, sain et dynamique ; sans défiance, mais sans complaisance non plus. Il faut s'en féliciter. Le Barreau s'est ensuite naturellement attaché à travailler avec les institutions, qu'elles soient économiques (la Chambre de commerce, la Chambre des Métiers, le Réseau Entreprendre, la FNAIM...), d'enseignement (l'Université, Grenoble Ecole de Management...), ou politiques (le Conseil du département de l'Isère, la Métropole, la Mairie de Grenoble...), toutes partenaires élémentaires des projets du quotidien. Sans oublier nos amis notaires, experts-comptables et commissaires aux comptes, avec qui l'Ordre des avocats a renforcé ses relations, car ils sont les premiers acteurs d'une nécessaire inter-profes-

sionnalité ; celle-ci sera sans doute l'une des grandes mutations de demain.

La profession d'avocat fait effectivement face à de nombreuses évolutions...

Le métier d'avocat vit en effet de profonds changements. Nous ne pourrions plus travailler comme hier et il nous faut notamment réussir notre transformation digitale. Le développement de l'intelligence artificielle bouleverse les acquis de notre profession ; notre savoir n'est plus un actif monnayable et les avocats doivent aujourd'hui être en capacité de vendre bien plus : leur savoir-faire et leur savoir-être. S'emparer des nouveaux métiers devient donc pour nous un impératif. Car l'avocat n'est plus celui uniquement du procès, du palais et de la robe ; il est aujourd'hui aussi un conseil, un mandataire immobilier ou sportif et pourquoi pas, un médiateur. Vous découvrirez, au fil des lignes qui suivent, que le Barreau de Grenoble est un précurseur sur tous ces sujets. Les défis futurs ne doivent pourtant pas négliger ce qui fait l'essence même de notre profession : préserver l'accès au droit pour tous, et en particulier les plus modestes. L'Ordre des avocats de Grenoble se positionne, encore une fois dans ce domaine, comme un acteur fort du service public de la justice : permanences gratuites, défense d'urgence, maraudes juridiques et tant d'autres choses au bénéfice du justiciable.



INTERVIEW Evelyne Tauleigne, bâtonnier

Que représente pour vous ce rôle de Bâtonnier ?

Il permet de voir le métier d'avocat différemment. De l'appréhender de l'intérieur, du côté de l'institution. Il s'agit d'une autre facette du métier d'être dans le cadre de l'ordre des avocats avec des règles établies. J'ai envie de donner de mon temps pour aider mes confrères et participer à l'œuvre collective.

Quel a été votre parcours avant cette élection ?

J'ai prêté serment en 1996. J'ai pu travailler en collaboration pendant plusieurs années. J'ai par la suite créé ma société avec mon associé. On travaillait essentiellement dans le domaine du bâtiment et de la construction. J'ai été membre du conseil de l'ordre des avocats entre 2009 et 2015 puis membre du conseil régional de discipline. Je me suis enfin représenté à l'ordre des avocats en décembre 2018 jusqu'à l'élection du bâtonnat le 24 juin 2019.

Quels sont les grands axes de travail de votre mandat ?

L'objectif est d'arriver à intégrer la réforme de la procédure civile dont on parle beaucoup en ce moment, notamment former les confrères aux modes alternatifs de règlement des différends. Le but est qu'ils puissent prendre en main les innovations qui modifient notre manière de travailler et de percevoir les dossiers. Il faut pouvoir se servir des outils innovants qui vont changer notre façon de travailler.

Les nombreuses évolutions de votre métier sont-elles à craindre ou à espérer ?

Quand on change un métier aussi vieux que le nôtre, c'est toujours difficile. Ce virage est aussi excitant car il va falloir faire preuve d'adaptabilité. Certains y arrivent plus facilement que d'autres. Ce sera un challenge passionnant. Cela permet de renouveler notre métier et donc de ne pas s'ennuyer.



Médiateur, un autre métier de l'avocat

Intercession favorisant le règlement à l'amiable d'une affaire, la médiation constitue un enjeu d'avenir pour la justice. En la matière, le barreau de Grenoble fait figure de pionnier.

Favoriser le règlement amiable plutôt que se cantonner à la confrontation judiciaire : le barreau de Grenoble est l'un des pionniers de la médiation depuis la fin des années 90. Cette inclination est aujourd'hui appuyée à se renforcer, au travers de la loi sur la modernisation de la justice au XXI^e siècle et de la loi de programmation 2018-2022. « Cela participe d'une déjudiciarisation annoncée des litiges, voulue en raison notamment d'une baisse des moyens accordés à la justice, décrypte M^e Roguet. L'avenir sera probablement de moins en moins au procès, nous devons donc, nous autres avocats, nous

emparer des modes alternatifs de résolutions des conflits. » Mais encore faut-il que les avocats se forment et puissent échanger entre eux pour contribuer à cette évolution. L'ordre des avocats du barreau de Grenoble tient aujourd'hui un rôle central dans cette adaptation : il a notamment soutenu la constitution de l'Association des avocats médiateurs du barreau de Grenoble (AAMBG) en septembre 2019, afin de rendre visible les nouvelles pratiques. Il a également contribué à la création d'un diplôme universitaire (DU) de médiation en partenariat avec l'antenne régionale de l'Institut de formation à la médiation et à la négociation (Ifomene). Ce cursus d'un an, dispensé à la Maison de l'avocat de Grenoble, est suivi depuis mi-décembre 2019 par une vingtaine d'avocats qui continuent d'exercer en parallèle leur métier. Un second cycle est prévu par la suite. Socio-



Le barreau a soutenu la création de l'Association des avocats médiateurs du barreau de Grenoble. Photo P.C.

logie, communication non-violente, programmation neurolinguistique : la boîte à outils proposée dépasse l'expertise juridique. « L'aspect psychologique est très important, on ne demande pas au médiateur de faire du droit mais d'accoucher d'une solution en dé-

passant les exigences des différentes parties », souligne M^e Roguet. Au-delà de l'assimilation et de la mise en œuvre des méthodes de gestion de conflit, c'est bien au savoir être de l'avocat que la justice fait appel pour se moderniser.

INTERVIEW M^e Delphine Bressy-Ransch

Comment est née l'association des avocats médiateurs de Grenoble ?

Cette initiative a été insufflée l'an dernier par le bâtonnier, M^e Roguet. Face au nombre croissant de questions sur la place des avocats médiateurs à Grenoble, il nous a proposé de créer un association. Celle-ci est née officiellement le 26 septembre dernier. Nous voulions un signe fort afin que la profession d'avocat se positionne sur la médiation. Il y avait un enjeu symbolique et de visibilité, pour être en phase avec la volonté du législateur. Depuis 2016, deux lois, celle sur la modernisation de la justice au XXI^e siècle et celle de programmation 2018-2022, ont en effet promu la culture des règlements amiables comme une alternative aux procès.



Le rôle de l'avocat change-t-il avec le recours croissant à la médiation ?

Nous voulons montrer que la profession d'avocat sait s'adapter aux évolutions de son temps, que son rôle "historique" de l'avocat, cantonné à la bataille judiciaire, à la confrontation, évolue. Aujourd'hui, il y a nécessité de l'ouvrir à de nouvelles approches. Ses compétences juridiques sont enrichies par la problématique humaine derrière la traduction juridique. On s'intéresse à la source du conflit pour pouvoir apporter un regard d'analyse et de compréhension. Ce sont des nouveaux chemins de sa pratique. Mais, in fine, il faudra toujours apporter du conseil aux gens, il n'y a, avec la médiation, aucun abandon de compétences

Quelles sont les actions de l'association au quotidien ?

Nous promouvons la médiation conventionnelle et judiciaire au sein du barreau, nous accompagnons les avocats dans les processus de médiation et favorisons la formation des avocats médiateurs et l'échange de pratiques. Cela a été très bien reçu par nos confrères.

Quelle place occupe la médiation judiciaire à Grenoble ?

Il y a ici une tradition ancienne du règlement amiable. Puisque dès la fin des années 1990, la chambre sociale de la cour d'appel de Grenoble l'a utilisé. Historiquement, il y a eu trois domaines privilégiés pour la médiation : le social, le commercial et les affaires familiales. Aujourd'hui, sous la volonté du législateur, elle est étendue à tous domaines y compris administratifs.

INTERVIEW M^e Corinne Beaufour-Garaude

Un diplôme universitaire (DU) de médiation vient d'être créé à Grenoble, avec l'ordre des avocats et l'Ifomene. Pourquoi ?

Les avocats qui voulaient auparavant se former à la médiation devaient aller à Paris, à Lyon ou, depuis peu, à Chambéry. Il était frustrant que Grenoble, pionnière en matière de médiation, n'ait pas de DU dédié. Après avoir sondé nos confrères et nous être rapprochés d'un des responsables pédagogiques de l'Ifomene dans la région, nous avons proposé au bâtonnier actuel, M^e Roguet, et à son successeur M^e Tauleigne, que le barreau soit partenaire d'une nouvelle formation, ce qu'ils ont accepté tout de suite.

La plupart des anciens avocats médiateurs se sont formés sur le tas. Qu'apporte en plus cette formation ?

Avec la médiation, on change son rapport aux autres et sa façon de communiquer. En plus des 200 heures de modules, comprenant des interventions de médiateurs et de sociologues, avec des outils comme la communication non violente, l'analyse transactionnelle, la systémie, la programmation neuro-linguistique, on rend sa place à l'humain. J'ai moi-même changé ma pratique depuis que j'ai été formée. On ne reçoit plus les gens de la même façon, on est plus dans l'empathie. Ils viennent nous voir pour un litige, mais on se rend compte qu'il y a souvent un conflit plus profond. Mais, bien sûr, on ne perd pas le côté technique de notre métier, la connaissance des procédures,



de la jurisprudence, ni notre force de conseil.

Combien d'avocats sont inscrits à ce diplôme ?

Pour l'instant, une vingtaine de confrères. C'est une tâche lourde pour eux, qui continuent à exercer leur métier d'avocat en parallèle. Ils ont commencé leur formation le 13 décembre. Elle dure un an, à la Maison de l'avocat. Ce n'est que le début d'un mouvement plus large, car même si pour l'instant les étudiants en droit ne sont pas assez sensibilisés à la médiation, la place que lui accorde la loi, dont la loi de programmation de mars dernier va faire avancer les choses !

BIO EXPRESS

M^e Delphine Bressy-Ransch est la cofondatrice de l'association des avocats médiateurs de Grenoble (AAMG).

Avocate au barreau de Grenoble depuis 2003, elle se forme à la médiation et obtient une première désignation de médiatrice judiciaire en 2005.

Depuis décembre 2017, elle a cessé tout accompagnement en procédures et au contentieux. Elle ne fait donc plus aucun procès pour se consacrer à la médiation et aux règlements amiables. Parallèlement, M^e Bressy-Ransch enseigne le yoga. Deux activités qu'elle juge « cohérentes, avec un état d'esprit et une philosophie sur la façon d'aborder les conflits. »

BIO EXPRESS

Avocate au barreau de Grenoble depuis 2002, M^e Corinne Beaufour-Garaude est la présidente de l'Association des avocats médiateurs de Grenoble (AAMBG). Elle exerce principalement en droit de la famille. Petit à petit, sa pratique, après avoir été formée en droit collaboratif, l'a amenée, « naturellement », à la médiation. **Diplômée en 2017** de l'Institut de formation à la médiation et à la négociation (IFOMENE), elle essaie depuis de convaincre ses confrères de se former à ce mode de règlement des litiges, notamment grâce au diplôme universitaire de médiation créé.

En route vers la transformation digitale

Dans le sillon des nouvelles technologies, il se développe un nombre important d'outils numériques permettant de délivrer un service juridique. Le point sur ce qui se pratique en matière de "legaltech" à partir de Grenoble.

Ils portent une robe héritée du Moyen-Âge mais ne doivent pas rester à la traîne en matière de nouvelles technologies. Les avocats sont aujourd'hui amenés à s'emparer des possibilités offertes par la "legaltech". Initiée dans les pays anglo-saxons au début des années 2000, cette tendance, issue de l'avènement du numérique, connaît une croissance notable en France depuis 2015. Elle correspond à de nouvelles manières de délivrer des services juridiques, via des services de communication électronique, des plateformes d'échanges en ligne, des logiciels de gestion, de stockage de documents et de données.

L'ordre des avocats du barreau de Grenoble est un cadre privilégié de l'essor de cette "recherche et développement" d'une nouvelle ère. « Nous avons créé en 2018 une commission dédiée à ces enjeux de transformation numérique pour trouver les moyens d'y participer, et nous faisons partie du réseau national des incubateurs des barreaux [RNIB] », explique M^e Roguet. Membre du barreau grenoblois, associée d'un cabinet d'affaires et spécialiste du droit des sociétés, M^e Alexandra Joly a ainsi créé en mai 2019, avec M^e Candice Losada, avocate à Lyon, le site Entre-



La technologie se met aussi au service du droit. Les initiatives se multiplient en ce sens. Photo Pascale CHOLETTE

prendreAvec.com. Cette plateforme s'adresse aux avocats, mais aussi aux notaires, aux experts-comptables, aux administrateurs et aux mandataires judiciaires afin qu'ils puissent publier des annonces (achat, location, cession) au sujet des entreprises de leurs clients. Leur mise en ligne est payante, mais leur consultation est gratuite et ouverte à tous. Et aucun frais n'est prélevé sur une éventuelle future transaction. Autre exemple de la créativité

grenobloise : le lancement en 2017 de Numetik Avocat par M^e Élise Guilhaudis. Il s'agit à la fois d'un cabinet qui prodigue du conseil classique et d'un espace virtuel dédié aux entreprises désireuses de se mettre à jour sur le droit du numérique – droit des contrats, propriété intellectuelle, protection des personnes et de la vie privée, communication sur Internet... En quelques clics, la plateforme permet aux entrepreneurs d'accéder à des documents systématique-

ment validés par un avocat afin de les épauler dans la gestion de leurs affaires. Malgré le boom de la legaltech, l'automatisation des pratiques judiciaires remplace difficilement le regard humain, l'expérience de la jurisprudence. Les algorithmes deviennent ainsi, plus qu'un concurrent, un allié. « Il est devenu essentiel pour l'avocat de prendre le virage numérique. Encore une fois, l'ordre des avocats de Grenoble est au rendez-vous », constate M^e Roguet.

INTERVIEW Louis-Larret-Chahine, fondateur de Predictice

Vous êtes un des leaders français du secteur de la "legaltech". En quoi consistent vos solutions ?

En France, entre les 4,3 millions de décisions de justice rendues chaque année et les nombreux textes de lois, il est très difficile d'accéder à la bonne information pour les avocats. Pour changer cela, Predictice a développé des algorithmes permettant à la machine de comprendre le langage juridique comme un professionnel du droit. Grâce à cette technologie, les utilisateurs peuvent trouver en un clic la décision de justice qui les intéresse parmi les millions de notre base de données ! À cela s'ajoute un outil calculant les chances de succès d'une action en justice ou le montant des indemnités en jeu. Cette connaissance permet de mieux négocier et parfois d'éviter des années de contentieux.



Pouvez-vous nous expliquer comment s'est noué le partenariat entre l'ordre des avocats de Grenoble et Predictice ?

Nous avons présenté Predictice au Conseil de l'ordre au printemps

dernier. L'idée était pour les avocats du barreau de pouvoir découvrir cette solution et pour nous d'avoir des retours afin d'en améliorer encore le fonctionnement. Nous avons également organisé une formation, en mai, à la Maison de l'avocat. Les retours très concrets des avocats ayant décidé de participer à cette expérimentation ont, par exemple, permis de développer des filtres de recherche sur les chefs de demande ou un module pour trouver facilement les cas similaires à l'affaire traitée.

Après cette phase de test et de formation, les avocats ont-ils adopté Predictice ?

Oui. Depuis l'été dernier, pas moins de 26 cabinets grenoblois, représentant 120 avocats, ont décidé de s'abonner à notre service. Autant d'abonnés en si peu de temps prouve le dynamisme du barreau grenoblois, sa capacité à innover pour fournir un service toujours meilleur aux justiciables.

BIO EXPRESS

Avocat de formation, Louis Larret-Chahine est l'un des fondateurs de Predictice, une

société qui simplifie la recherche et l'analyse de l'information juridique grâce à l'intelligence artificielle.

Créée en 2016, cette "legaltech" est aujourd'hui le leader de son secteur en France. En partenariat avec plusieurs institutions comme le barreau de Grenoble et l'éditeur Wolters Kluwer, elle a développé un moteur de recherche permettant d'analyser et de trier l'intégralité des décisions de justice mais aussi de calculer les chances de succès d'une action en justice.

INTERVIEW Estelle Pastor

Quelle est l'intérêt du portail interactif Barotech ?

Barotech a été choisie par le groupement d'intérêt économique réunissant 16 barreaux de province, dont celui de Grenoble, il y a trois ans. L'ordre des avocats a été particulièrement volontaire, en nous fournissant une aide précieuse pour les définitions des tâches, les processus d'inscription... Ce qui est exceptionnel avec ce logiciel, c'est qu'on repense complètement le système d'information des barreaux en se fondant avant tout sur les services apportés aux usagers (les avocats) mais aussi la performance et la fluidité des services supports.



Quelles sont les prochaines étapes de son déploiement ?

Nous allons finaliser la généralisation des processus au premier semestre 2020, notamment la comptabilité et, surtout, l'accès au droit : c'est, en effet, sur Barotech que l'ordre désignera bientôt les avocats grâce à la mise en ligne de tous les plannings. La profession d'avocat est en pleine expansion mais avec des moyens limités, notre portail entend répondre à cet enjeu.

BIO EXPRESS

Senior manager à Abington Advisory (70 collaborateurs à Nantes et à Paris), Estelle Pastor est chargée

de la mise en place à Grenoble de ce portail digital et interactif entre les avocats et leur ordre, qui doit permettre d'accroître la fluidité des relations. Estelle Pastor intervient depuis dix ans en conseil en management et en systèmes d'information. Elle accompagne les ordres des avocats depuis trois ans, en les aidant à choisir la solution, structurer la démarche, piloter le projet et accompagner les utilisateurs au changement.



Photo P.C.

INTERVIEW Maîtres Déborah Perconte et Philippe Simon

Quelle est la fonction de la commission Incub'avocat du barreau de Grenoble ?

En nous inspirant du réseau national des incubateurs RNIB qui existe dans une quinzaine de barreaux, il a été proposé au bâtonnier en juin 2018 de créer une commission dédiée à la numérisation de la profession d'avocat. Elle s'est réunie pour la première fois le 4 juillet 2018. L'idée est d'éveiller les



avocats aux nouvelles technologies, comme la nécessité d'avoir son propre site internet, comprenant des espaces de mise en relation avec les clients, pour qu'ils puissent avoir accès facilement à certaines pièces du dossier. Incub'avocat entend mettre l'innovation et les nouvelles technologies au service des confrères pour améliorer leur quotidien tout en renforçant leur lien de proximité avec leurs clients.

Quelles sont les enjeux de la numérisation de la profession ?



Les outils numériques assistent les avocats dans des tâches répétitives quotidiennes, comme la fabrication "automatique" de contrats. Cela leur permet de se recentrer sur le cœur de métier, là où leur valeur ajoutée est importante : l'analyse du dossier, les rendez-vous avec la clientèle. Face aux "braconniers du droit", la large diffusion offerte par internet permet de mieux faire connaître notre profession et nos garanties déontologiques (confidentialité, secret, etc.).

Sur quoi travaille la commission actuellement ?

Nous échangeons sur l'accessibilité au droit avec, par exemple, la numérisation des fiches de justice. Nous réfléchissons à des amélio-

BIO EXPRESS

Deborah Perconte est avocate au barreau de Grenoble depuis 2015 et vice-présidente de la commission Incub'avocat de l'ordre des avocats de Grenoble. Exerçant en droit immobilier et en droit de la famille, elle a créé son site Internet avec des modules intuitifs pour favoriser

l'accessibilité des avocats pour les justiciables.

Philippe Simon est avocat au barreau de Grenoble et préside la commission Incub'avocat. Cet ancien juriste d'entreprise informatique a prêté serment en 2010. Son expertise porte notamment sur le droit du numérique, les nouvelles technologies, la propriété industrielle. Il vient de rejoindre récemment une legal tech dénommée "Helplicit" en tant que membre du legal board.

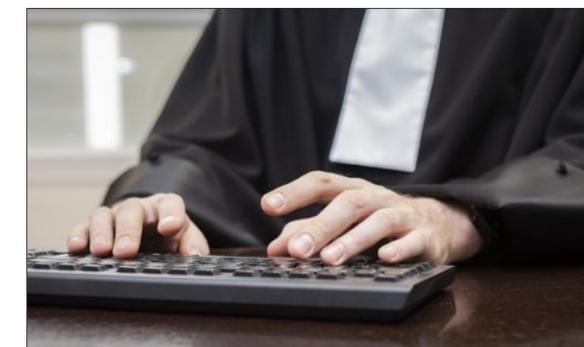


Photo P.C.

INTERVIEW Maître Alexandra Joly

Comment vous est venue l'idée d'une plateforme d'annonces d'entreprises à transmettre à destination des professionnels du droit et du chiffre?

Quand j'ai commencé mon activité d'avocate, je me suis aperçue qu'il n'y avait pas d'outil pratique sur le web permettant aux professionnels de la transmission d'entreprises d'accompagner leurs clients, en les aidant à trouver un repreneur ou, une entreprise à reprendre. L'idée était donc de mettre au point une solution visant à offrir un nouveau service à leurs clients, en facilitant cette mise en relation. J'ai lancé mon site en mai dernier.



engagement. Seuls les mandataires professionnels peuvent publier des annonces, celles-ci sont ensuite librement consultables par les utilisateurs d'EntreprendreAvec, qu'ils soient professionnels ou non. Ces derniers peuvent ainsi accéder à un portefeuille d'annonces sérieuses et prendre directement attache avec le professionnel concerné. Il est à préciser que le site ne prend aucun frais d'intermédiation sur la transaction, seule la publication de l'annonce est payante. Le but est de faciliter l'échange d'informations et de favoriser les synergies entre les acteurs d'un réseau interprofessionnel.

Dans quel contexte cette création a-t-elle eu lieu ?

J'avais ce projet en tête depuis quelques années déjà et il s'avère que la concrétisation d'EntreprendreAvec.com a coïncidé avec la création par le bâtonnier de la Commission innovation. Notre démarche qui est d'inviter nos confrères à diversifier leurs services d'accompagnement rejoignait donc les ambitions de cette commission dont l'objet est notamment de sensibiliser les avocats à la transformation numérique. Elle nous permet pour notre part, de communiquer sur notre outil dans le cadre d'événements dédiés, en plus de notre démarchage « classique » ou de notre présence sur LinkedIn.

Comment fonctionne votre plateforme ?

Nous avons souhaité proposer un outil simple d'utilisation. L'inscription est gratuite et sans

BIO EXPRESS

Avocate au barreau de Grenoble depuis 2011, Me Alexandra Joly est associée du cabinet d'affaires BK Avocats. Elle intervient en droit des sociétés, où elle traite des dossiers de reprises d'activité ou de restructurations. Elle a créé le site EntreprendreAvec.com en mai 2019, avec son associée Me Candice Losada du barreau de Lyon. Cette plateforme d'annonces pour les professionnels du droit et du chiffre (avocats, notaires, experts-comptables, administrateurs, mandataires judiciaires) leur offre un outil adapté pour publier les offres d'acquisition, de location ou de cession d'entreprises de leurs clients.

organisé par le Village de la justice. Sa plateforme permet de trouver d'un simple clic des documents juridiques courants de l'entreprise, notamment des documents liés à leur activité digitale.

INTERVIEW Amélie Favreau

Quel intérêt y a-t-il à traduire en langage informatique des clauses juridiques ?

Exécuter automatiquement les clauses les plus simples permet aux professionnels du droit de gagner du temps pour mieux se consacrer à des clauses plus complexes ou plus sensibles. Dès lors, toutes les clauses n'ont pas vocation à être traduites, notamment celles qui font appel à la subjectivité, car les machines ne comprennent pas la subtilité de l'esprit humain. C'est très certainement la première librairie de smart contracts d'Europe



Comment s'est monté le projet ?

Le projet vu le jour grâce au soutien de la Mission de recherche droit et Justice (ministère de la Justice). Grâce au barreau et au bâtonnier en particulier, nous avons été encouragés dans cette recherche d'ampleur. L'ordre nous a permis de travailler avec l'assurance d'un réel intérêt de la profession pour le "tournant numérique". Trois avocats du barreau participent activement au développement de la plateforme. En tout, 22 personnes travaillent actuellement sur le projet, des avocats, des juristes, des informaticiens. Une équipe mixte d'universitaires et de professionnels du droit, interdisciplinaire et internationale, car nous travaillons avec le Royaume-Uni, la Suisse, la Belgique et la Thaïlande afin d'assurer la réception de ces clauses dans des systèmes étrangers.

Quand cette librairie de smart contracts sera-t-elle lancée ?

Nous finissons actuellement les traductions et attaquons la phase de test de la plateforme en janvier. Elle sera présentée en mars 2020 au barreau de Grenoble avec une dizaine de smart contracts traduits. Les professionnels intéressés auront à leur disposition tous les outils pour profiter de ce nouvel outil technologique.

INTERVIEW Maître Elise Guilhaudis

Vous avez, il y a deux ans, fondé le cabinet Numetik Avocat et créé une plateforme "legal tech". Y avait-il des besoins du côté des entreprises ?

Les besoins juridiques des entreprises sont en croissance. La révolution numérique entraîne l'apparition de nouvelles questions juridiques et de nouvelles lois (protection des données, commerce en ligne, communication sur internet). D'autre part, le numérique a des impacts sur l'accès au droit. L'information juridique, le choix des experts se font de plus en plus sur internet. C'est pour cela que j'ai décidé de fonder un cabinet d'avocats en droit du numérique : pour conseiller les entreprises et leur permettre de trouver la confiance juridique à l'ère du tout-digital. La plateforme "legal tech" que j'ai créée, en complément de mon activité de conseil, permet de répondre aux attentes des entreprises qui n'ont pas l'envie ou le besoin de rencontrer un avocat, mais qui cherchent des solutions juridiques rapides et fiables sur internet.

Comment se distinguer sur le marché des "legal techs" ?

La plupart des "legal techs" ne sont pas des cabinets d'avocats. La fiabilité de leurs services est donc incertaine. Selon le baromètre sur l'accès au droit mené en 2019 par Odaxa, 54 % des personnes interrogées ne font pas confiance aux sites juridiques commercialisant des informations non délivrées par des avocats. À la différence des autres, Numetik Avocats propose une plateforme 100 % avocat. Les documents proposés sont élaborés et validés par le cabinet. Et puis, Numetik Avocats est plus qu'une "legal tech". C'est d'abord et avant un cabinet où la relation humaine, la déontologie et les valeurs éthiques sont très importantes.



Quelle place occupent les avocats face aux "legal tech" non avocats ?

Les avocats ont dû mal à rivaliser avec les "legal techs" actuelles. Pourtant, je crois que dans le contexte de numérisation croissante de notre société, les avocats ont un rôle essentiel à jouer : redevenir des tiers de confiance juridique.

BIO EXPRESS

Elise Guilhaudis est avocate au barreau de Grenoble. Devenue experte en droit des affaires numériques, elle a fondé en 2017 le cabinet innovant Numetik Avocats, mêlant droit et numérique. En mars dernier, elle a remporté le prix du jury 2019 du concours de l'Innovation des avocats en relation-clients,

organisé par le Village de la justice. Sa plateforme permet de trouver d'un simple clic des documents juridiques courants de l'entreprise, notamment des documents liés à leur activité digitale.



Photo P.C.

BIO EXPRESS

Amélie Favreau

est directrice adjointe du Centre Universitaire d'enseignement et de recherche en propriété

intellectuelle (CUERPI), intégré au Centre de recherches juridiques (CRJ), prochainement directrice adjointe de la Fédération de recherche Innovacs. Sa recherche s'articule autour des nouvelles technologies et propriété intellectuelle. Elle est notamment l'auteur de plusieurs articles sur la blockchain et l'e-réputation. Elle participe régulièrement à des conférences et des séminaires en IP/IT.

Pour l'accès au droit

L'accès au droit... est un droit. Toute personne, quels que soient son âge, ses revenus, son lieu de vie, doit pouvoir bénéficier d'un conseil et d'une aide juridique.

« **L'**avocat se doit d'être ce premier avis, ce premier accès à la justice », souligne M^e David Roguet, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Grenoble qui, en partenariat avec d'autres institutions, tel le Conseil Départemental d'Accès au Droit, organise cette mission de service public au profit de la population. « L'accès au droit est une des composantes essentielles d'un état démocratique ; les avocats se doivent d'en être les porteurs » continue-t-il. Les avocats de Grenoble proposent ainsi des consultations juridiques gratuites au palais de justice de Grenoble, place Firmin Gautier, du lundi au jeudi de 14h à 15h30 sans rendez-vous. Il est possible d'arriver, le jour de la consultation, à partir de 13h30 pour se voir attribuer un numéro

de passage. Pour un conseil en droit du travail et en droit de la famille, les justiciables peuvent par ailleurs se rendre à la Maison de la justice et du droit (25, avenue de la Constantine, 04 38 49 91 50) pour obtenir un rendez-vous. Ces rencontres sont l'occasion de s'informer sur les démarches nécessaires à l'exercice et au respect de ses droits ou d'être orienté vers l'interlocuteur le plus adapté à sa requête. Des permanences hebdomadaires ont également lieu au sein des six maisons du territoire du Conseil général de l'Isère. Enfin, les centres communaux d'action sociale de Grenoble, un certain nombre de mairies et des organismes volontaires (associations, chambres professionnelles, directions du territoire ou grandes entreprises) accueillent également ces consultations. Elles peuvent être l'occasion de se renseigner sur l'aide juridictionnelle, accordée aux personnes disposant de ressources modestes et souhaitant obtenir l'assistance d'un avocat, afin d'engager un procès ou de se



Les avocats organisent des consultations juridiques gratuites au palais de justice de Grenoble. Photo Pascale CHOLETTE

défendre, de trouver un accord et de faire exécuter une décision de justice. En fonction des revenus de la personne, l'Etat peut prendre en charge, en partie ou en

totalité, les frais du procès et notamment les honoraires de l'avocat, les frais d'une expertise ou la rémunération d'un huissier de justice.

INTERVIEW Maître Aurélie Marcel

Dans le cadre de la Clinique du droit, qui dépend de la Faculté de droit de Grenoble, une équipe juridique mobile dédiée au droit au logement et à l'hébergement opposable (DAHO/DALO) a été créée.

En quoi consiste-t-elle ?

C'est une première en France. Elle vise à faciliter l'accès aux droits des personnes sur les questions de logement et d'hébergement. Créée en juin 2018, l'équipe, composée actuellement d'une assistante sociale, d'une travailleuse paire (1), d'une juriste et de stagiaires en master 2 de Droit, va à la rencontre des personnes concernées par les

problématiques de logement et d'hébergement. Elle propose de la formation à propos de la procédure DALO/DAHO pour tous les acteurs accompagnants et accueillants des publics en besoin de logement et hébergement. Elle pratique également l'aller-vers (démarche qui privilégie l'approche préventive, NDLR) pour sensibiliser et informer sur le droit au logement, notamment dans les campements ou squats... Elle met ensuite en relation les personnes avec un avocat du barreau de Grenoble, spécialisé sur ces questions, qui pourra porter le contentieux devant le tribunal administratif si nécessaire.

Comment est née cette structure ?

C'est un partenariat entre la ville de Grenoble, la faculté de droit, l'Institut des droits de l'homme du barreau de Grenoble et l'ordre des avocats. L'idée était que les personnes "mal logées" puissent bénéficier de la loi DALO/DAHO, avec l'aide d'avocats. En attente de logement, elles doivent en effet pouvoir faire des recours. Pour cela, il faut monter un dossier, qu'une commission va étudier avant de rendre un avis. Or, beaucoup abandonnent en route faute d'être accompagnées. L'équipe juridique mobile tente ainsi d'y remédier.

(1) Un travailleur pair est une personne qui a connu l'exclusion sociale et qui vient en aide à des gens dans la même situation d'exclusion.

INTERVIEW Corine Lemarié

Quels sont les principaux dispositifs d'accès au droit à Grenoble ?

Nous avons en France, et de façon très notable à Grenoble, un service important de consultations juridiques gratuites. Les principales ont lieu quotidiennement au palais de justice sur une durée de deux heures, mais on en trouve aussi à la Maison de la justice et du droit, dans les différents CCAS de la ville de Grenoble, au sein du centre pénitentiaire, dans les maisons du territoire et même dans les campements et les squats, par le biais de l'équipe juridique mobile de la Clinique du droit.

Depuis début décembre, les justiciables ont accès à de nouvelles consultations pour des motifs spécifiques. De quoi s'agit-il ?

Depuis début décembre, il existe des consultations juridiques dédiées au pôle social du tribunal de grande instance (l'ancien tribunal des affaires sociales de sécurité sociale, tribunal du contentieux...), et on a mis en place avec le Conseil départemental de l'accès au droit, des consultations au sein de la maison d'arrêt, où ils peuvent obtenir de l'information, non pas sur leur dossier pénal, mais sur des problèmes sociaux (loyers impayés, enfants...). Pour ces innovations, nous avons bien sûr au préalable analysé les besoins des justiciables, et on a travaillé en amont avec toutes les juridictions. Nos bonnes relations

avec les magistrats nous permettent d'innover pour les justiciables.

Parallèlement, vous avez lancé il y a deux semaines et demie le logiciel Barotech.

Quel rapport avec ces innovations pour l'accès au droit ?

Barotech est l'innovation de l'année, mais technique cette fois-ci. Cette interface de mise en relation des avocats avec leur ordre va tout simplement permettre à tous de gagner du temps pour se consacrer aux justiciables. En quinze jours, un tiers des avocats du barreau s'y sont déjà inscrits, il y a une vraie réactivité des avocats sur ces sujets !

BIO EXPRESS

Aurélie Marcel est **avocate au barreau de Grenoble depuis décembre 2007**. Ses

activités dominantes sont liées au droit pénal, droit des étrangers et au droit du logement...

Membre de collectifs et d'associations en droits des étrangers, elle est aussi membre de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Grenoble, une association qui a œuvré, notamment, à la création de l'équipe juridique mobile de la Clinique du droit.

BIO EXPRESS

Corine Lemarié est la secrétaire générale de l'Ordre des avocats de Grenoble. Avocate ayant prêté serment en

1997, elle a d'abord été avocate généraliste avant de raccrocher la robe en juin 2018 pour se consacrer à sa nouvelle fonction au sein de l'Ordre. Corine Lemarié a notamment œuvré en faveur de la professionnalisation de l'Ordre, de la formation des personnels en vue du développement du nouveau logiciel de gestion des Ordres Barotech.

Les temps forts du bâtonnat



Janvier 2018 : passage du bâton entre Wilfried Samba-Sambeligue et David Roguet.



Allocution de la ministre de la Justice, Nicole Belloubet.



Rentrée solennelle : allocution de David Roguet en présence d'Evelyne Tauleigne, bâtonnier élue, et de Catherine Destivelle, écrivain alpiniste.



Création de l'association des avocats médiateurs du barreau de Grenoble : (de g. à d. Marie Brun, Delphine Bressy-Ransch, Olivia Kloppenbourg, Corinne Beaufour-Garaude, Evelyne Tauleigne).



Cérémonie de remise d'honorariat.



Signature de la Charte sur les procédures familiales et remise d'honorariats par David Roguet, bâtonnier de Grenoble, et à sa gauche, Noëlle Gille, bâtonnier de Vienne.



Prestation de serment des nouveaux avocats (promotion 2018).



Premier gala de l'Union avec la participation de l'ordre des avocats, sous le chapiteau du Festival international de cirque.



Reconstitution d'un procès d'assises lors de la Nuit du droit 2018, au palais de justice de Grenoble.